



RÈGLEMENT 2019



AU **FIL** DE L'**ART**

du **19** au **21** **Juillet**
2019

Archipel des Eaux Mêlées - DUCLAIR

RENCONTRE autour de
"La **PIERRE**"

"L' **ARGILE**"

Terre Glaise et Argile

"La **PEINTURE**"

Toutes Techniques Confondues

18^e rencontre d'expression artistique

Au Fil de l'Art 2019

RENCONTRE AUTOUR DE LA PIERRE – L'ARGILE – LA PEINTURE

Article 1 **L'objectif**

Réunir des artistes autour de la même passion et leur offrir la possibilité de faire connaître leur travail par la réalisation d'une œuvre libre, figurative ou abstraite, en public, et contribuer ainsi à montrer la qualité et la valeur d'une activité technique et artistique.

Article 2 **Les participants**

La rencontre autour de la pierre, de l'argile et de la peinture est ouverte et gratuite à tous les artistes.

La demande d'inscription ci-jointe devra nous parvenir dûment complétée avec les documents annexés sous forme de « book » avant le vendredi 28 juin 2019 à l'adresse suivante : MJC Duclair, 17 rue du 19 mars 1962, 76480 Duclair.

La confirmation de l'inscription des artistes sera adressée quinze jours avant la date de la rencontre.

Sur place, chaque artiste pourra présenter au public, sous forme d'un cadre, ses coordonnées et un bref résumé de son expérience avec photos et quelques œuvres avec possibilité de vente de celles-ci (le support matériel de cette présentation restant à la charge de l'artiste).

Les organisateurs s'engagent à accueillir au maximum 30 artistes. Si les inscriptions sont plus nombreuses, une sélection sera effectuée par les organisateurs.

Dans le cas de conditions exceptionnelles, les organisateurs s'autorisent l'annulation de la manifestation.

Article 3 **Le déroulement**

Les artistes seront accueillis à l'Archipel des Eaux Mêlées de Duclair, le jeudi 18 juillet 2019 :

à 15h00 : pour les sculpteurs « pierre » pour choisir et mettre en place leur(s) pierre(s) et prendre possession de leur espace.

à 18h00 : pour les autres artistes afin de déterminer leur emplacement.

à 19h00 : cette journée sera clôturée par **l'inauguration de la manifestation en présence des artistes.**

Les artistes disposent de 3 jours de travail du vendredi 19 juillet au dimanche 21 juillet, de 9h00 à 20h00.

Les postes de travail seront situés sous tente dans l'Archipel des Eaux Mêlées.

Aucune pièce préfabriquée ne sera acceptée.

La restauration du midi sera prise en charge par les organisateurs.

Le démontage s'effectuera le dimanche 21 juillet 2019 à partir de 19h00.

La clôture de la manifestation « Au Fil de l'Art 2019 » se déroulera à l'Archipel des Eaux Mêlées à partir de 19h00 pour prendre le verre de l'amitié.

Article 4 **Le prix du public**

Le prix du public sera honorifique et décerné le dimanche 21 juillet à 19h00 pour chaque catégorie d'artiste. (Vote du public tout au long des 3 jours - Fin des votes à 18h00 – Résultats des votes à la fin de la vente aux enchères « Peintres en Liberté »).

Article 5 **Les moyens**

La matière d'œuvre sera pour :

- **Les sculpteurs de pierre** Une pierre calcaire choisie en fonction des pierres présentes et de l'inspiration de l'artiste. Les pierres fournies n'auront pas de dimensions prédéfinies.
- **Les sculpteurs de terre** De l'argile naturelle rouge ou blanche en pain de 12 kg maxi.
Elle sera fournie gracieusement par les organisateurs.
- **Les peintres** La toile ou tout autre type de support est autorisé sans limite de dimension.
Toutes techniques confondues. Chaque artiste devra apporter sa matière d'œuvre.

Chaque artiste apportera les outils manuels (sans électricité) nécessaires à la réalisation de son projet. Les outils électriques ne pourront pas être utilisés.

Chacun organisera son poste de travail en accord avec les organisateurs.

Article 6 **Les assurances**

La manifestation est couverte par une assurance « Responsabilité civile » souscrite auprès de la MAIF.

Article 7 **Défraiement**

Chaque artiste pourra bénéficier d'un défraiement kilométrique forfaitaire de 0,311 €/km, avec un maximum de 100€.

Pour les artistes demeurant à plus de 50 km, nous étudierons la possibilité d'un hébergement à titre gracieux. Les modalités seront étudiées au cas par cas par les organisateurs.

LES ŒUVRES REALISEES RESTERONT LA PROPRIETE DE CHAQUE ARTISTE.

L'équipe organisatrice « Au Fil de l'Art »

Pour la Ville de Duclair,
Le Maire,
J. DELALANDRE

Pour la MJC Duclair,
Le Président,
S. DELQUE

MJC DUCLAIR

17 Rue du 19 mars 1962 - 76480 Duclair
Tél. 02.35.37.56.80
contact@mjcduclair.fr

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h (sauf mardi et vendredi, fermeture à 18h)

RENCONTRE AUTOUR DE LA PIERRE – L'ARGILE – LA PEINTURE

Edition 2019 - Du 19 au 21 juillet

Installation le jeudi 18 juillet à 15h00 pour les sculpteurs « pierre » et à 18h00 pour les autres artistes.

DEMANDE D'INSCRIPTION : PIERRE - ARGILE - PEINTURE

NOM **Prénom**

Adresse

.....

.....

Téléphone Fax

Email

A compléter obligatoirement pour prendre en compte votre demande

Décrivez en quelques lignes votre formation et votre expérience
(Joindre quelques photos de vos réalisations sous forme de « book », site internet, facebook, ...)

Le soussigné accepte sans réserve le règlement du concours dont il déclare avoir pris connaissance, et autorise la MJC Duclair à le photographier durant cette manifestation et à utiliser son image sur des supports de communication.

Date et signature

A retourner complétée **avant le vendredi 28 juin 2019** à la
MJC Duclair - 17 Rue du 19 mars 1962 - 76480 Duclair

CONTACT

Tél. 02.35.37.56.80 - - contact@mjcduclair.fr